

COMMUNE DE RUSTENHART

<p>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023</p>

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : Mmes GERRER Julie, MOUROUGASSIN Valérie,
ROMAIN Anne-Véronique
HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MULLER Jean-Luc.

Ont donné procuration :

GRAFTIEAUX Hélène a donné procuration à KUHN Julien

DIDIER Dominique a donné procuration à LANGENBRONN Mickaël

Absente excusée : AMBIEHL Régine

Absent excusé : GULLY-VOINSON Mathieu

M. le Maire propose

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023
3. Convention chats libres
4. Dispositif « Participation Citoyenne »
5. Cimetière : durées et tarifs des concessions
6. Marché : droit de place
7. Motor Park
8. Divers
9. Informations

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Après en avoir délibéré, Isabelle POIREL, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Convention chats libres

Exposé de Mme GERRER Julie, 1^{ère} Adjointe au Maire :

Préambule :

Qu'est-ce qu'un chat libre ?

Le devenir des chats errants, vivant en groupe dans des lieux publics d'une commune, capturés et conduits en fourrière est le plus souvent réduit à l'euthanasie du fait de la difficulté de leur adoption (âge, sociabilité) et de la surcharge des refuges.

Cependant, l'extermination n'apporte pas de solution durable car les sites sont recolonisés par d'autres individus après capture. Il existe une alternative pour éviter ces colonisations et les nuisances possibles pour les habitants de la commune (bruits, odeurs...).

Il s'agit d'une gestion durable des populations de chats dits « libres » passant par une identification (au nom de la commune ou d'une association), une stérilisation des animaux et un relâchement sur site. Cette forme de gestion permet de réduire le nombre de chats errants, évite la recolonisation des territoires par de nouveaux individus et favorise l'intégration de l'animal en ville.

Gestion de l'animal en ville

Concernant la gestion des populations de chats errants, le maire peut, par arrêté, d'après l'article L.211-27 du CRPM [Code Rural et de la Pêche Maritime), faire procéder à leur capture pour stérilisation et identification, puis relâchement sur site.

Règlementation :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 212-10, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux. » (Article L211-27 du CRPM).

Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir les relations entre la ville de Rustenhart et la Société Protectrice des animaux de Colmar et environs en vue de limiter la prolifération de la population des chats errants dans le respect des lois de la protection animale.

Détail de l'article 5 relatif aux dispositions financières

Etant donné la charge financière représentée par cette démarche pour limiter les nuisances subies par la collectivité il est convenu que la commune prenne en charge les frais vétérinaires de stérilisation et d'identification pour un nombre d'animaux : correspondant au montant

maximum de 810 € défini lors de la signature du dit contrat. La SPA participera à ces campagnes dans la mesure de ses moyens financiers.

Tarifs de 2023 :

- Une ovariectomie coûte : 90 € (tatouage inclus)
- Une stérilisation coûte : 60 € (tatouage inclus)
- Une castration coûte : 40 € (tatouage inclus)
- Identification par puçage : 10 € (sur demande de la mairie)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la convention entre la commune et la SPA de Colmar telle que présentée,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Dispositif « Participation citoyenne »

Exposé de M. le Maire :

M. le Maire rappelle le souhait de la municipalité de maintien de l'ordre et de la sécurité au sein du village.

Cette aspiration légitime est également revendiquée par les habitants, parfois victimes d'incivilités, de vols, d'agressions.

Aussi, M. le Maire souhaite inscrire la commune dans le dispositif « Participation Citoyenne ».

Pivot de la prévention de la délinquance sur le territoire de la commune, le maire est à l'initiative du dispositif gratuit de participation citoyenne qu'il anime en partenariat avec la gendarmerie nationale.

Ainsi, une réunion publique a été organisée à ce sujet.

Le conseil municipal est aujourd'hui invité valider le projet de mise en place dudit dispositif.

S'en suivront plusieurs étapes avant une mise en œuvre concrète.

En effet, en cas d'acceptation, il faudra rechercher des référents de quartier.

Une fois les référents retenus, une présentation de leur rôle sera effectuée au cours d'une réunion en leur présence ainsi que celle du Maire et de ses adjoints.

Ensuite, il sera établi un protocole avec le commandant de groupement.

Ce projet est gratuit et dépendra du nombre de volontaires qui participeront à celui-ci.

Si le nombre de référents seront insuffisants, le dispositif ne verra pas le jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide projet de dispositif « Participation Citoyenne » tel que présenté,

- Charge M. le Maire d'en informer la gendarmerie nationale,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Cimetière : durées et tarifs des concessions

Exposé de M. le Maire :

Il est rappelé la délibération n° 6 du 27/10/2020 relative aux durées et aux tarifs des concessions.

Il avait été décidé :

- Pour 15 ans : 40 € la concession simple et 80 € la concession double.
- Pour 30 ans : 80 € la concession simple et 160 € la concession double.

Les concessions triples n'avaient pas été étudiées.

M. le Maire propose de maintenir les tarifs et d'ajouter le cas des concessions triples, de manière proportionnelle, comme suit :

- Pour 15 ans : 40 € la concession simple, 80 € la concession double, 120 € la concession triple.
- Pour 30 ans : 80 € la concession simple, 160 € la concession double, 240 € la concession triple.

Il propose d'appliquer ces tarifs dès à présent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide les durées et tarifs tels que présentés,
- Acte que ces durées et tarifs sont effectifs dès à présent,
- Autorise M. le Maire à accorder de nouvelles concessions dans les conditions susmentionnées et validées.

6. Marché : droit de place

Exposé de M. le Maire :

Il est rappelé les délibérations 2a et 2b du 01/07/2021 relatives à l'occupation de la place de l'église par les artisans ambulants.

Il avait notamment été décidé :

- 3 € l'emplacement, sans branchement électrique,
- 7 € l'emplacement, avec branchement électrique.

M. le Maire propose de revoir ces tarifs et de porter à 8 € l'emplacement avec branchement électrique.

Cette augmentation est liée à l'augmentation du coût de l'énergie.

Il propose d'appliquer ces tarifs dès le 1^{er} juillet, soit à la fin du trimestre en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide les tarifs tels que présentés,
- Acte que ces tarifs seront effectifs à partir du 01/07/2023,
- Charge M. le Maire ou son représentant à en informer les artisans présents ou à venir.

7. Motor Park

La création d'un Motor Park est en projet dès la mi-juin de cette année à l'Anneau du Rhin à Biltzheim.

Ce projet de parc à thème dit familial sur la thématique de la mobilité routière prévoit la création d'un parc étendu sur 5 hectares avec 26 attractions dont 24 électriques pour les enfants de 4 à 12 ans.

Il serait, dans un premier temps, éphémère et ouvert en juillet et août mais pourrait être pérennisé. Autour de 2000 visiteurs sont attendus quotidiennement.

Même si le porteur de projet annonce des attractions « silencieuses », l'afflux des visiteurs sera déjà une nuisance non négligeable et non supportable pour notre territoire déjà lourdement impacté par les activités « bruyantes » actuellement existantes sur ce site.

Après une première réunion de présentation du Motor Park à Oberhergheim le 10 mars dernier, la réunion publique prévue mardi 25 avril à Biltzheim a été annulée par la municipalité.

Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres des administrés. Dans ce "flash info" daté du 21 avril, il est notamment écrit qu'un groupe d'opposants, originaire essentiellement de villages périphériques, se basant sur des données totalement erronées et relayés par les réseaux sociaux, menace de troubler la sérénité, voire la sécurité de la réunion privée. Dans l'impossibilité de filtrer les entrées à l'Espace Horizons, l'annulation de la réunion a été décidée.

Cette dernière a notamment initié une pétition :

<https://www.change.org/p/non-au-motor-park-de-l-%CC%81anneau-du-rhin>

La commune d'Oberhergheim et l'Association SOS Nuisances continuent leur lutte pour la préservation de notre cadre de vie.

Le Maire propose de soutenir l'association SOS nuisances dans ses démarches.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide le projet de soutien de l'association SOS nuisances tel que proposé

8. Informations

Informations au conseil municipal.

Monsieur le Maire :

- **Passage du Tour d'Alsace** : dimanche 30 juillet : Afin de sécuriser au mieux le passage de la course, nous sommes à la recherche de bénévoles (vers 14h-15h), notamment par la mise à disposition de barrières de sécurité et pour la sécurité des riverains.
- **Monsieur Gilbert BIRGLEN et Madame Gaby MEYER** remercient le Maire et son équipe pour l'aimable attention à l'occasion de leur anniversaire.
- **A partir du samedi 3 juin 2023**, nous recherchons un remplaçant pour assurer la permanence de la déchetterie verte de 10h à 12h pour quelques semaines. ID EMPLOI assurera le recrutement de la personne.

9. Divers

Valérie MOUROUGASSIN rappelle que la journée citoyenne aura lieu samedi matin 10 juin. Peu de personnes se sont inscrites (26 à ce jour).

De nouveaux tee-shirts floqués ont été commandés pour cette occasion auprès de la société GRAPHIRHIN.

Le repas sera fourni par « Tentation croquante » pour un montant de 10€ par personne.

Une réunion préparatoire « TELETHON » aura lieu mardi 6 juin à 20H à la Mairie.

Le stand PILI-PILI sera à nouveau présent le jeudi sur le marché à partir du mois de septembre.

Julien KUHN annonce qu'une plate-forme a été mise en place rue Marin La Meslée pour les poubelles des habitants de l'Impasse du Général Léger ENTZ, ainsi que ceux de l'Impasse de l'Europe.

Les travaux de viabilisation, ainsi que la 1^{ère} couche d'enrobée du lotissement de l'Ecole III sont terminés.

Deux devis ont été demandés pour la destruction des garages à l'ancienne déchetterie.

L'appartement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère, qui est vide depuis le week-end du 8 mai, a été rénové en régie (réfection globale de l'appartement, avec nouvelles cuisine et salle de bain).

Les travaux devraient être terminés pour le 1^{er} juin.

Julie GERRER fait part qu'une commission scolaire aura lieu au courant du mois de juin.

Une augmentation des frais de repas au périscolaire de 6 à 7 % est prévue prochainement selon les chiffres de l'INSEE.

Elle a relancé Jeunesse et Sports suite à la demande d'augmentation de la capacité d'accueil mais n'a pas eu de réponse pour le moment.

La kermesse des enfants de l'école aura lieu samedi 24 juin à la salle polyvalente à partir de 10H.

La séance est levée à 21h25.

Délibération

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023
3. Convention chats libres
4. Dispositif « Participation Citoyenne »
5. Cimetière : durées et tarifs des concessions
6. Marché : droit de place
7. Motor Park
8. Divers
9. Informations

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART de la séance du 25 mai 2023
--

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
KUHN Julien	3 ^{ème} Adjoint		
AMBIEHL Régine	Conseillère Municipale	Absente	
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		LANGENBRONN Mickaël
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		KUHN Julien
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal	Absent	
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		
ROMAIN Anne-Véronique	Conseillère municipale		